



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 07/01/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

La rénovation des logements aidée par l'Anah dans le Cantal en 2021

Le département du Cantal s'est distingué en 2021 par une bonne couverture du territoire en termes de programmes (OPAH,PIG), qui a garanti aux particuliers un accompagnement pour réaliser leurs projets de réhabilitation et des aides conséquentes des collectivités et de l'Anah.

Le bilan se caractérise par une consommation exceptionnelle des crédits **(8,5 M€)** pour une dotation initiale de 5 M€ qui crée une réelle dynamique de territoire et répond à un besoin d'une population avec des revenus modestes ou très modestes dont la répartition est la suivante :

- 7,2 M€ d'aides aux travaux des propriétaires occupants **(805 logements)**
- 0,56 M€ d'aides aux travaux des propriétaires bailleurs **(46 logements)**
- 0,74 M€ d'aides à l'ingénierie.

Les objectifs ont été largement dépassés en ce qui concerne les travaux liés à l'adaptation du logement pour l'autonomie de la personne (326 logements), et les travaux de précarité énergétique (438 logements).

A ce bilan s'ajoutent les chiffres de "MaPrimRénov", cette aide de l'État pour la rénovation énergétique est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent dans leur logement ou le proposent à la location. Elle a également connu un franc succès en 2021 : 2 200 dossiers financés pour un montant de 7,7 M€ qui génèrent 23 M€ TTC de travaux.

Les objectifs « propriétaires bailleurs » ont été rehaussés ainsi que ceux pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



Le rapprochement des réseaux Faire et Anah sous la bannière « France Renov » à compter du 1^{er} janvier 2022 vise à améliorer la lisibilité du conseil, de l'orientation et de l'accompagnement des ménages en matière de logement et devrait permettre de poursuivre la dynamique observée.

La montée en puissance du Service public de la performance énergétique porté par le Conseil départemental du Cantal devrait aussi et surtout susciter des actes de rénovation plus nombreux dans le Cantal au cours de l'année à venir.

Pour en savoir plus :

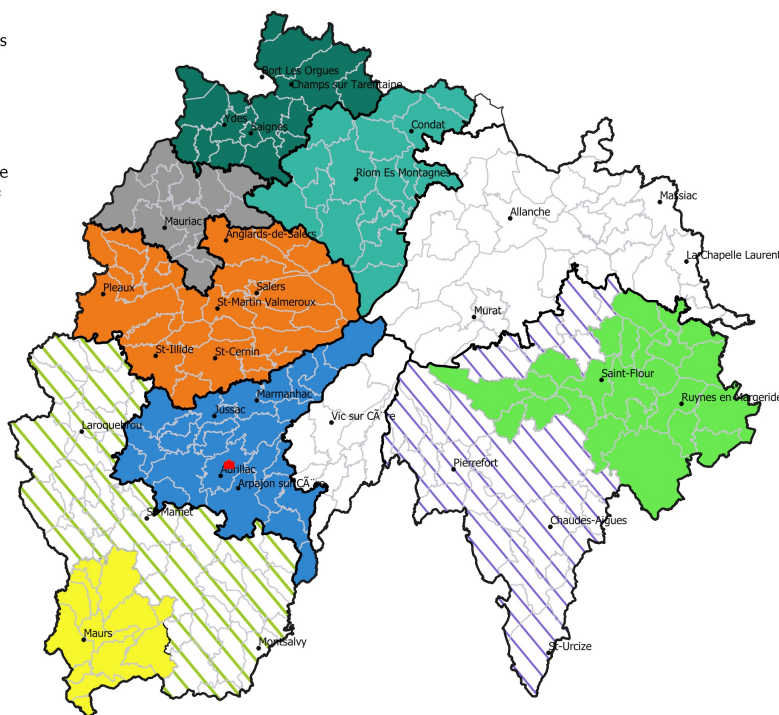
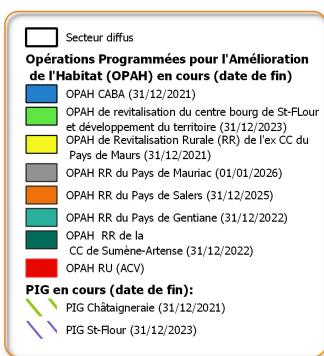
- la Délégation locale de l'ANAH (DDT du Cantal) : 04 63 27 66 00
- la nouvelle plateforme unique FRANCE RENOV' : <https://france-renov.gouv.fr/>
- le service public de la performance énergétique de l'habitat dans le Cantal (CANTAL RENOV' ENERGIE) : par téléphone au 04 71 46 49 00 ou par mail : renovenergie@cantal.fr

PROGRAMME DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT 2021

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 (PIG) à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.




 Proj_OPAAH_2021.qgs
 Réalisation : DDT15/SCAD/UCO/CL
 Fond de carte : BDTopo@IGN2016 / Données : ANAH

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

